



Séparation sans procès a ce jour,

Par **coco**, le 11/02/2010 à 14:24

Bonjour,rrnrnSéparée depuis 2 mois de mon mari, je suis actuellement hébergée chez mes parents avec mes deux enfants en vue d'une location debut mars, []**je voudrais savoir, s'il fallait effectuer une quelconque démarche administrative afin de faire constater que j'avais quitté le domicile avec mes deux enfants, agés de 8 et 11 ans, après en avoir informé mon mari. Actuellement une garde en accord commun est conclu pour les enfants. rnrnDans un deuxième temps, si mon mari refuse le divorce, comment puis je faire valoir mes droits, afin qu'il ne puisse par un quelconque biais m'enlever mes enfantsrrnrnIl doit une pension alimentaire pour subvenir aux besoins de ces enfants, comment est elle calculée, sachant que j'ai pour ma part la garde des enfants du dimanche fin d'après midi au vendredi soir, et que mon mari les gardent le week end?rrnrnMerci de votre réponse, rnrnSincères salutations.**